



**COMITÉ
DE VIGILANCE**
SAINT-ÉTIENNE-
DES-GRÈS

PROCÈS-VERBAL

Rencontre tenue par visioconférence le 15 juin 2022 à 17 h

Présents

- Président **Claude Mayrand**, MRC de Maskinongé (MRC)
- Secrétaire **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (organisme voué à l'environnement)
- **Stéphane Comtois**, directeur général d'Énergycycle (Exploitant)
- **Martin Nolet**, citoyen

Invitée

- **Julie Bourassa**, Chef de service environnement d'Énergycycle (Observateur)

Absent

- **Marc Bastien**, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès (Municipalité locale)
- **Nathalie Labrecque**, citoyenne (observatrice)

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. Mayrand ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Mayrand lit l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à y apporter.

Avec les modifications, il est proposé par M. Comtois et appuyé par M. Mayrand d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2022

Aucune modification n'est demandée.

Il est proposé par M. Comtois et appuyé par M. Nolet d'adopter le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

- 4.1 Carte des cellules du site** : la carte a été ajoutée dans l'intranet.
- 4.2 Logo du comité** : un nouveau logo a été produit par une graphiste et approuvé par le comité.
- 4.3 Actualisation des Statuts et règles de fonctionnement** : le document produit par le comité de vigilance du LET de Champlain a inspiré une proposition de modification qui a été soumise au comité en amont de la présente réunion.
- 4.4 Visite du LET** : une visite était prévue le 15 juin, mais devra être reportée pour des raisons de santé et sécurité.

5. AVIS DE NON-CONFORMITÉ

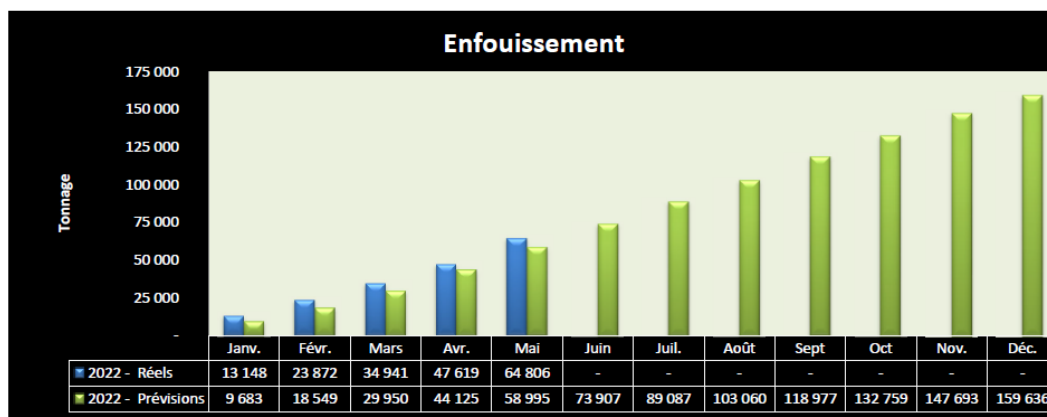
Aucun.

6. REGISTRE DES PLAINTES D'ODEURS

Une plainte a été signalée le 6 juin dernier. Le juré d'odeur déployé a senti une odeur de moufette qui n'a pas de lien avec les opérations du LET.

7. REGISTRE DES MATIÈRES REÇUES

Le LET a reçu un peu plus de matière que l'objectif prévu. Il s'agit du tonnage livré par Matrec en janvier et février. Autrement, le tonnage est revenu à la normale par rapport aux prévisions.



8. SUIVI DU PROJET DE MATIÈRES ORGANIQUES

L'appel d'offres pour construire l'usine a été lancé, mais aucune entreprise n'a soumissionné.

Il y a eu toutefois 3 avis de non-intention de soumissionner. La qualité du devis n'étant pas en cause, une demande de délai supplémentaire permettrait d'obtenir environ 4 soumissions. Énercycle ira avec cette option. Le projet d'appel d'offres sera ouvert le 20 juin.

Ce délai occasionnera un retard d'au moins un an sur la construction de l'usine.

La construction et la distribution des bacs bruns, puis la mise en œuvre des routes de collectes de la troisième voie iront quand même de l'avant. La collecte des matières organiques commencera en juin 2023, comme prévu.

Question 1 : Quels seront les critères du lieu d'accueil des matières organiques en attendant la construction de l'usine à Saint-Étienne-des-Grès ?

Réponse : Les matières organiques seront acheminées à des installations hors Mauricie le temps que l'usine régionale soit construite. Le lieu n'est pas encore choisi, un appel d'offres sera lancé. Le type de tri pour éviter que les règles de ce qui est admissible dans le bac brun et ce qui ne l'est pas soient les mêmes pour le citoyen. Également, le lieu où seront acheminées les matières organiques devra être à une distance raisonnable de la Mauricie pour minimiser les émissions de GES causées par le transport.

Question 2 : Où seront accumulées les matières organiques avant d'être transférées dans une autre région ?

Réponse : Un centre de transfert sous forme d'un mégadôme sera construit sur le site d'Énercycle pour recevoir la matière organique avant son transfert vers la plateforme de compostage hors région. Une fois l'usine terminée, le mégadôme sera utile comme infrastructure, notamment pour la gestion des encombrants.

Questions 3 : Y aura-t-il des odeurs supplémentaires ?

Réponse : Ça ne devrait pas, car les installations seront très contrôlées et il y a une limite de 24 h imposée par le ministère de l'Environnement (MELCC) pour entreposer la matière organique dans le mégadôme avant qu'elle soit transférée. Énercycle a l'habitude de la gestion de ce type de matière, car il a opéré plusieurs sites de transfert, dont celui de La Tuque.

Question 4 : Énercycle recevra-t-il une aide financière ?

Réponse : Oui. Le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) a été prolongé jusqu'en décembre 2023 et Énercycle compte sur du financement public du provincial et fédéral pour bâtir l'usine.

Question 5 : Est-ce que nous allons percevoir une redevance pour les matières organiques de la région qui seront traitées à l'extérieur de la Mauricie ?

Réponse : Non. Seulement lorsque nous allons la traiter dans notre usine.

9. SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Tout va bien. Le zinc se maintient. Le système Ecothor n'a pas besoin de fonctionner. Suivis pour le biogaz, les puits de surveillance vont bien. En ce qui concerne les émissions surfaciques, quelques dépassements sont observés, mais c'est minime et normal, car on les voit à des endroits proches des zones en exploitation. Eaux souterraines et résurgences, tout est normal.

Question : Pour estimer les dépassements de partie par million (PPM), sur quelle base dit-on que c'est acceptable ?

Réponse : Selon les vérifications des rapports envoyés au MELCC par l'inspectrice attitrée au site, étant donné que la zone est en exploitation, les quelques dépassements observés peuvent être acceptables.

10. ACTUALITÉS

10.1 Rapport annuel 2021

Tout est conforme.

10.2 Actualisation des Statuts et règles de fonctionnement

Il est proposé de reporter ce point à une réunion où tous les membres du comité seront présents.

11.VARIA

- 11.1 Visite du LET** : trouver une nouvelle date
Énercycle organise une visite avec les élus municipaux de la région le 30 juin en avant-midi. Les membres du comité sont invités à se joindre à cette visite.

12.PROCHAINE RENCONTRE

Le 11 octobre 2022.

13.LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par M. Mayrand et appuyé par M. Nolet de lever la réunion à 17 h 35.



Mme Lauréanne Daneau, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès



**COMITÉ
DE VIGILANCE**
SAINT-ÉTIENNE-
DES-GRÈS

Tableau des suivis

| Date du pv | Éléments à suivre | État |
|-------------------|--|-------------|
| 15 juin 2022 | Visite du LET Inviter les membres du comité à se joindre à la visite organisée le 30 juin 2022. Responsable : Lauréanne Daneau | Fait |
| | Statuts et règles de fonctionnement Actualiser le document. Le point est reporté à la prochaine réunion pour que tous les membres du comité puissent s'exprimer. | |